

RÉUNION DU 03 SEPTEMBRE 2010

Le trois septembre deux mille dix, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt six août deux mille dix, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique DHORNE, Maire.

Etaient présents : Francine DELPIERRE-DESPLANCHES ; Jean-Paul MOLIN ; Anita CORON ; Michaël BOURSE ; Dominique HESDIN ; Michel BROTTTE ; Philippe BOYENVAL ; Laurence LESTIENNE ; Marcel LEVEQUE ; Christiane CLAISSE ; Christine LEMPEREUR.

Absent excusé : Gilles LEROUX (pouvoir donné à A. CORON) ; Francis ANDRIEU (pouvoir donné à M. LEVEQUE) ; André BURGER (pouvoir donné à D. DHORNE)

Secrétaire de séance : Laurence LESTIENNE

Compte rendu affiché le : 10 septembre 2010

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 06 JUILLET 2010.

En relation avec la question diverse n°7, M. MOLIN souligne que deux préconisations d'Iris Conseil (giratoire et largeur de la bande axiale de sécurité) ont été retoquées par le Conseil Général : cette étude n'est pas satisfaisante à ses yeux.

☛ *Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

II - ECLAIRAGE PUBLIC ALLEE DU CEDRE : CHOIX DES CANDELABRES.

* Monsieur le Maire a rencontré avec M. LEROUX, M. HAMELLE de la FEDELEC et M. BISIAUX de la CEGELEC pour le remplacement des candélabres de l'allée du Cèdre dont les mâts sont à changer.

* La commission travaux et urbanisme s'est réunie et a jugé nécessaires neuf mâts avec une distance entre eux de neuf mètres, ainsi que deux coffrets pour les illuminations de Noël.

* Quatre propositions sont parvenues en mairie avec différents modèles de candélabres allant de 30 913.61€ à 40 532.00€ TTC.

Le Conseil Municipal se prononce pour les lanternes version CONIC, les mâts couleur grise et les lanternes bordeaux, comme sur les RD 1001 et 475.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'éclairage public étudié par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme relatif à la pose de 09 points lumineux dans l'Allée du Cèdre.

Il propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver ce projet d'un montant de 30 913.61 € TTC et de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux.

Si la Fédération Départementale d'Energie de la Somme accepte, il sera établi entre cette dernière et la commune une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage des travaux qui précisera le plan de financement fixant les montants subventionnables maximum auxquels s'appliqueront les taux particuliers ci-dessous :

- aide de la F.D.E. 80 : 20% x 25 847.50 € ...	5 169.50 €
- participation de la commune	20 678.00 €
- TVA	5 066.11 €
TOTAL TTC.....	30 913.61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- *d'adopter le projet présenté par la Fédération Départementale d'Energie de la Somme,*
- *de solliciter la Fédération Départementale d'Energie de la Somme en vue de lui déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage,*
- *d'accepter la participation financière de la commune estimée à 25 744.11 €, y compris la TVA.*

III - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Budget Supplémentaire 2010, présenté par Monsieur le Maire et arrêté de la façon suivante :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 6 097 Euros.

Recettes : 6 097 Euros

Section d'Investissement :

Dépenses : 8 788 Euros

Recettes : 8 788 Euros

IV - QUESTIONS DIVERSES.

1/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers année 2008.

Ce rapport est arrivé en mairie le 20/08/2010 et est à la disposition du public. Amiens Métropole s'est engagé à publier celui de 2009 en septembre.

2/ Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable et d'assainissement année 2008.

Ce rapport est arrivé en mairie le 20/08/2010 et est à la disposition du public. Amiens Métropole s'est engagé à publier celui de 2009 en septembre.

3/ Affaire DHERMY.

Lecture du courrier de l'avocat de la commune, Me ORTS, dans cette affaire : un pourvoi en cassation a été déposé.

4/ Elaboration du PLU.

Lecture est faite du courrier du Préfet en date du 22/07/2010. Suite à l'arrêté portant approbation du périmètre du SDAGE, il est demandé d'en tenir compte lors de l'élaboration du PLU. C'est un nouvel élément du "porter à connaissance".

5/ Diagnostic accessibilité de la salle communale.

Suite à l'appel d'offres, l'entreprise retenue est Bureau Véritas pour 466.44€ TTC.

6/ Bibliothèque d'Hébécourt.

Le président de l'association Hébécourt Sports et Animations, M. HARAG, a fait savoir à M. le Maire qu'il arrêta la bibliothèque-ludothèque. Les locaux seront donc rendus à la mairie dès que tous les livres et jeux auront été enlevés.

7/ Réunion commission "vie au village".

Aura lieu le lundi 20 septembre 2010 à 19h00.

Séance levée à 19h43.

**COMPTE-RENDU LU ET
APPROUVÉ
PAR TOUS LES MEMBRES
PRÉSENTS.**